



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

REÇU LE

Marseille, le 27 NOV. 2014

BUREAU DU CABINET
Mission Vie citoyenne

Nos réf. : 2014/2587/LM

02 DEC. 2014

Annick DELHAYE
Vice-présidente du Conseil Régional PACA
Délégation Développement Durable,
Environnement, Energie, Climat

Madame la Présidente,

Vous m'avez remis un communiqué de presse concernant la pollution aux hydrocarbures survenue le 9 novembre 2014 dans l'étang de Berre.

Je déplore, tout comme vous, cet accident engendré par un épisode pluvieux d'une intensité exceptionnelle ayant provoqué, dans le canal reliant Martigues au tunnel du Rove, la surverse d'un bac d'orage de la raffinerie de Provence exploitée par TOTAL et le rejet d'une quantité d'hydrocarbures estimée à ce stade à 3 - 4 m³.

Le 10 novembre 2014, la mairie de Châteauneuf-les-Martigues faisait état d'une pellicule grasse le long des plages du Jaï. Une reconnaissance par hélicoptère, effectuée par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), a confirmé et permis d'affiner cette observation.

J'ai, dès lors, demandé à l'exploitant de mettre en œuvre les moyens nécessaires au confinement, dans une partie du canal, des eaux chargées d'hydrocarbures et d'assurer l'étanchéité de cette zone. J'ai également demandé à l'exploitant d'engager la vidange du bac de collecte des eaux pluviales afin de disposer d'une réserve maximale pour prévenir les conséquences d'un nouvel épisode pluvieux.

D'importants moyens ont été mis en place par l'exploitant, via sa filiale dédiée « Fast Oil Spill Team » (FOST), la commune et le SDIS, avec l'appui du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE). Des moyens de pompage des eaux souillées ont en particulier été mobilisés et des barrages de confinement ont pu être mis en place puis améliorés.

Le 11 novembre, en tant que Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, j'ai permis le prélèvement de barrages flottants et d'absorbants dans le stock « POLMAR » situé à Port-de-Bouc, pour mise à disposition de TOTAL, moyennant remboursement.

.../...

Madame Annick DELHAYE
Vice-présidente
Conseillère régionale
déléguée au développement soutenable, à l'environnement, l'énergie et le climat
Hôtel de la région
27 place Jules Guesde
13481 MARSEILLE cedex 1

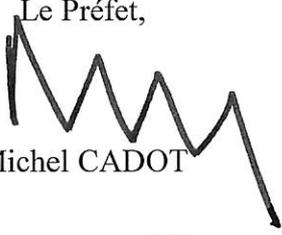
.../...

Ce même jour, quarante personnels issus de la société TOTAL et de sociétés privées mandatées par l'exploitant ont entamé des opérations de nettoyage manuel (sur les parties protégées du littoral) ou mécanique (sur les plages le long de la promenade Émile Légier), sous la supervision scientifique du CEDRE. Les opérations, dont les modalités ont été progressivement adaptées à la nature du sable et des résidus observés, devraient prendre fin dans quelques jours.

Par précaution, et sur demande de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), l'exploitant a réalisé, les 19 et 20 novembre derniers, des prélèvements et analyses sur les coquillages fouisseurs (au droit de la plage du Jai) et sur les moules (présentes sur la digue du canal au droit du bac d'orage et dans la zone exploitée par les mytiliculteurs). Les résultats de ces analyses devraient être disponibles sous deux à trois semaines.

Afin que tous les enseignements puissent être tirés de cette pollution, et que des mesures préventives destinées à éviter la reproduction de telles pollutions puissent être élaborées, j'ai demandé à M. le Sous-Préfet d'Istres d'organiser un retour d'expérience qui associera bien entendu les associations de protection de l'environnement.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée. *W. Cadot*

Le Préfet,

Michel CADOT